



COMMUNE DE GENOLIER

Place du Village 5 - CP 55 - 1272 Genolier
tél. 022 366 86 30 - fax 022 366 11 62
www.genolier.ch - greffe@genolier.ch

Au Conseil communal de Genolier

Genolier, le 13 mars 2018

Préavis N° 36/2018

concernant une demande de crédit de
CHF 75'000.— TTC pour les travaux d'entretien
et de réhabilitation de l'auberge communale

Délégués municipaux

Gérald Girardet, municipal
Georges Richard, municipal

Commissions chargées de l'étude
de ce préavis

Commission des finances
Commission des bâtiments

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Lors de la séance du 21 septembre 2017, la Municipalité a informé le Conseil communal de la fermeture de l'auberge communale à fin août 2017, et que des travaux relativement importants plus des rafraîchissements devaient être entrepris avant la réouverture prévue à mi-novembre.

A la séance du 26 octobre, la Municipalité a signalé que des problèmes d'humidité dans le sous-sol allaient entraîner des surcoûts qui n'avaient pas été devisés. D'où dépassement des compétences municipales et obligation de déposer un préavis.

2. Différents travaux

Pendant la période du bail avec les anciens locataires, soit de 2002 à 2017, quelques travaux courant d'entretien ont été réalisés dans la partie bistrot-restaurant et sur la terrasse. Cependant, après quinze ans d'activité et l'arrivée d'un nouveau tenancier, il était évident qu'il serait nécessaire d'entreprendre différentes opérations d'entretien et de rafraîchissement. C'était également l'occasion de résoudre des problèmes récurrents d'eau dans les sous-sols et dans la salle du bistrot soulevant le carrelage en plusieurs endroits.

Après discussions et négociations, les coûts ont été répartis entre les trois partenaires, soit :

- dégâts d'eau à la charge de l'assurance
- demandes spécifiques du nouveau tenancier
- entretien et réhabilitation à la charge de la commune

3. Coût des travaux

Si l'assurance a pris en charge un montant de CHF 34'692.-, le nouveau restaurateur a payé de sa poche des travaux et des installations pour plus de CHF 14'000.- (nouveaux luminaires du bistrot, miroirs du bar et de l'entrée, travaux de menuiserie pour 3 portes, achat de carrelage et pose dans le hall et couloir salle à manger, etc.). Il a en outre, passé de nombreuses heures avec ses collaborateurs pour effectuer différents petits travaux pour améliorer l'organisation future de son établissement.

Les travaux à la charge de la commune représente un montant de CHF 75'000.-, soit :

Recherche de fuite, réparations et participation du propriétaire	CHF 8'626.—
Travaux de peinture (bistrot, restaurant et local préparation)	CHF 13'682.—
Electricité : contrôle, réparation, déplacement luminaires, etc.	CHF 4'425.—
Local préparation légumes (amenée d'eau, installation plonge, installation chauffe-eau et raccordement électrique	CHF 6'495.—
Agencement de cuisine (réparations, remplacements + compl.)	CHF 19'000.—
Réparation hotte de ventilation et remplacement	CHF 3'184.—
Divers petits travaux, réparations	CHF 6'017.—
Curage des regards, création d'une fosse, pompe de relevage	CHF 8'244.—
Création d'une canalisation pour eau de pluie sur terrasse	CHF 2'268.—
Remplacement toile de store y c. moteur sur terrasse	CHF 3'059.—
Total final	CHF 75'000.— =====

4. Conclusion

Après avoir entrepris des négociations avec le nouvel aubergiste à fin juillet, la Municipalité est satisfaite d'avoir pu trouver une personne compétente et motivée qui a pour objectif de maintenir et développer une cuisine variée et de qualité. Elle remercie les entreprises et leurs collaborateurs qui ont permis de réaliser les travaux en un temps record et de limiter ainsi la fermeture de l'Auberge communale à seulement deux mois et demi.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de Genolier de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Genolier

Vu le préavis N° 36/2018 concernant une demande de crédit de CHF 75'000.— TTC pour les travaux d'entretien et de réhabilitation de l'auberge communale

Oùï les rapports des commissions chargées de l'étude de ce préavis

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D é c i d e :

d'adopter le préavis N° 36/2018 concernant une demande de crédit de CHF 75'000.— TTC pour les travaux d'entretien et de réhabilitation de l'auberge communale

d'accorder un crédit de CHF 75'000.— à la Municipalité pour le financement de cet objet

de financer ce dernier par la trésorerie courante de la commune

Cette dépense sera amortie dans l'année en cours

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 13 mars 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :
La Syndique : F. Rattaz-Sage la secrétaire : D. Jayet

